



**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au
Comité Social d'Administration Spécial Départemental
du 27 juin 2023**

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Tout d'abord, nous regrettons que, pour la troisième année consécutive, **ce CSASD ait lieu le jour du DNB**, qui mobilise tous les professeurs de collège **les empêchant de siéger à cette instance.**

Pour le premier degré :

Les résultats du concours du CRPE sont connus depuis le mardi 13 juin 2023. Pour notre académie, 270 candidats sont admis alors que 44 candidats ont été placés sur listes complémentaires.

Aussi bien sur le plan national qu'académique et même départemental, nous avons pu constater que le manque de personnel fonctionnaire d'Etat a posé problème dans les écoles où **l'on a dû faire appel à 33 contractuels pour l'année scolaire qui vient de s'écouler afin de couvrir les besoins qui auraient dû être anticipés.**

La rentrée scolaire 2023 s'annonce plus que jamais **catastrophique** avec plus de 1000 suppressions postes programmées par le Ministère et **l'académie d'Amiens a été particulièrement touchée avec une dotation négative de 77 fermetures de postes dont 17 ETP pour notre département.**

Lors du CSA ministériel qui s'est tenu la semaine dernière, le ministère, interrogé par la FNEC FP-FO a indiqué qu'il a "donné des consignes de recrutement pour compenser les 1500 postes non pourvus aux concours". C'est pourquoi, la FNEC FP-FO de l'académie d'Amiens, avec les trois SNUDI-FO départementaux, s'est aussitôt adressée au Recteur afin qu'il procède au recrutement immédiat de l'intégralité des candidats inscrits sur les listes complémentaires, à l'instar de l'académie de Nantes, et qu'il **réabonde les listes complémentaires à hauteur des besoins.**

La FNEC FP-FO 02 a pris connaissance des propositions d'ouvertures dans les documents préparatoires et se réjouit de n'avoir observé aucune fermeture. Cependant, pour notre organisation syndicale, **d'autres écoles nécessitent une ouverture de poste comme, par exemple le regroupement Sacy - Berny Rivière où les effectifs prévisionnels s'élèvent à 111 élèves pour 4 classes.** Des postes de remplaçants **doivent également être créés pour pallier toutes les absences des collègues** ainsi que les nombreux postes de RASED fermés ces dernières années.

Pour le second degré :

Les ouvertures de sections et/ou d'options diverses répondent bien à l'engagement républicain d'offrir à tous les élèves la possibilité de choisir des enseignements supplémentaires quel que soit leur lieu de résidence.

Pour autant, les dotations globales restent insuffisantes et les ouvertures de classe ne concernent que les collèges de Lamartine de Soissons, de Hirson et de la Fère alors que des situations très préoccupantes ont été mentionnées lors du CSAD de janvier : les collèges Charlemagne et Jean Mermoz de Laon, **et le collège de Gauchy où les enseignants et AESH soutenus par les parents d'élèves et des élus locaux se sont mis en grève le lundi 19 juin afin d'alerter de nouveau sur les 31 élèves par classe en 4° prévus à la rentrée et d'obtenir l'attribution de moyens en heures postes** permettant de rouvrir une classe.

Au collège Gérard Philipe REP + de Soissons, **le niveau 3° reste très chargé avec 24 élèves par classe**, sans prendre en compte l'arrivée en cours d'année d'élèves allophones.

Au fur et à mesure des années, des heures de marge, des dotations REP + ont disparu, des dispositifs mis en place çà et là pour venir en aide aux élèves en difficulté tel l'AP en 6° disparaissent, faute de moyens. Idem pour les groupes en sciences. **C'est partout la même désolation qui entraîne la colère des personnels.** Partout, il faut toujours faire plus avec moins.

Les enseignants sont-ils aussi tenus de regarder Télématin afin de se tenir au courant des derniers bouleversements des programmes et horaires disciplinaires imaginés par leur Ministre pour la rentrée ? **L'impréparation des changements annoncés, leur amateurisme pourraient prêter à rire si cela ne se traduisait pas par le passage en force et la nécessaire adaptation sur le terrain requérant réorganisation dans l'urgence, concertation, réunions, bref, une perte de temps et d'énergie alors que les enseignants sont déjà épuisés.**

La suppression brutale de la technologie en 6°, les heures de remédiation en 6° par des PE, des CDS supplémentaires, des classes surchargées et des HSA en augmentation -qui rappelons-le, ne comptent pas pour la retraite... Comment enseigner dans des conditions si chaotiques ?

L'école inclusive est à l'ordre du jour de ce CSASD.

La FNEC FP-FO a été reçue en audience à sa demande le vendredi 24 mars par le Conseiller école inclusive du Ministre sur le dossier de l'inclusion scolaire. **La délégation a porté l'écho catastrophique de l'inclusion scolaire systématique SANS MOYEN** : mises en danger d'élèves, de personnels avec explosion du nombre de fiche SST, d'accidents de service, de burn-out, manque de postes et de places dans les structures et établissements spécialisés, transformation des enseignants spécialisés et personnels médico-sociaux en coachs...

Son conseiller nous a assurés que le « ministre avait conscience de la situation » et qu'il fallait donc trouver des réponses à la situation avec l'objectif que l'école inclusive se passe le mieux possible pour tout le monde (élèves, adultes, encadrants...) **Va-t-il enfin intervenir pour que soient réouvertes les places en IME, ITEP ? Va-t-il attribuer les moyens pour réabonder les RASED ? Va-t-il revenir sur la politique de culpabilisation des collègues ? Va-t-il prendre la mesure de la catastrophe en cours ? NON, rien de tout cela ne se traduit dans les dotations !**

Le « pacte » est également un point à aborder aujourd'hui.

Tout comme ils n'acceptent pas la réforme des retraites, les personnels de l'Education nationale dénoncent le « pacte » du président Macron et du ministre Ndiaye. La propagande pour faire accepter le pacte qui s'infiltre dans les casiers des enseignants ne les dupe pas : ce n'est pas une revalorisation ! Des prises de position collectives sont en cours dans de nombreux établissements pour refuser ce travail en plus sous forme d'indemnité et qui ne compte pas pour la retraite. Les personnels de direction avec leur syndicat ID-FO rejettent également ce pacte dans un communiqué où ils dénoncent « la mise en place précipitée » qui « relève d'un affichage politique conjoncturel » obligeant « nombres d'inspectrices et d'inspecteurs » à « subir d'inacceptables pressions de DASEN, préoccupés davantage par l'affichage d'une quantité de pacte que d'une éventuelle pertinence pédagogique. »

Alors qu'aucun texte réglementaire (décret, arrêté) ni même une note de service ne sont parus, les collègues se voient donc proposer de s'engager dans le « pacte » Macron-Ndiaye, et cela

dans une situation où malgré l'inflation galopante, le ministre de la Fonction publique se contente d'annoncer une augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice à partir du 1er juillet. L'objectif du ministre Ndiaye est clair : il pense contraindre les personnels pris à la gorge par l'effondrement de leur pouvoir d'achat à s'engager dans un dispositif remettant en cause leur statut et qui ne vise qu'à les opposer les uns aux autres. La FNEC FP-FO dénonce ce chantage odieux qui place d'ailleurs une nouvelle fois les directeurs d'école en première ligne. Le Pacte c'est travailler beaucoup plus pour perdre moins !

La FNEC FP-FO continue à revendiquer :

- **L'abandon de la réforme N'Diaye et du pacte !**
- **Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes !**
- **Les créations de postes spécialisés, de Psy-EN, d'AESH, d'AED, nécessaires à la prise en charge de tous les élèves y compris ceux en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée !**
- **L'augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants et en particulier les personnels les plus en difficulté (AESH, AED...), sans contrepartie, à minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans et une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice sans contrepartie !**
- **Le respect du statut des différents corps enseignants ! Abandon des annonces concernant les professeurs des écoles au collège ! Maintien de l'enseignement de la technologie en 6^{ème} !**
- **L'abandon de la réforme de la voie professionnelle !**
- **L'abandon de la réforme des retraites ; aucun recul de l'âge de départ, aucun allongement de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes existants, dont le code des pensions civiles et militaires !**